



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

Affaire suivie par : Aurélie DEMEAUX

SERVICE : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°D2023-152-AGJ

OBJET : MISE À DISPOSITION SITE MACHINE DE WATT – OFFICE DE TOURISME FUMEL-VALLÉE DU LOT – JOURNÉES DU PATRIMOINE 2023

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande, présentée par l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot, représentée par sa Présidente Madame GIRAUD Béatrice, pour organiser des visites de la Machine de Watt lors des journées du patrimoine 2023 ;

Considérant la nécessité de formaliser par convention l'organisation de cette mise à disposition ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De mettre à disposition de l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot le site de la Machine de Watt dans le cadre des Journées du Patrimoine le 16 et 17 septembre 2023 ;

2°) – D'autoriser l'organisation de visites sur le site de la Machine de Watt ;

3°) – De formaliser cet accord par la convention de mise à disposition annexée à la présente ;

4°) – De signer ladite convention.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme,
Fumel, le 12 septembre 2023

Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 18 septembre 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le : 18 septembre 2023



FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com